

SERVICE: Intercommunales*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 15.- INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019 - Ordre du jour - Rapport des gestion - Rapport du Commissaire réviseur - Rapport spécifique sur les prises de participation - Bilans et comptes de résultat 2018 - Liste des adjudicataires en 2018 - Décharge aux administrateurs et aux commissaires réviseurs- Rapport du Comité de rémunération - Renouvellement des administrateurs - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 14 mai 2019, transmis par Finimo, S.C.R.L informant la Ville de la tenue d'un Assemblé générale ordinaire le 26 juin 2019 ;

Vu les statuts de Finimo, S.C.R.L.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné madame C. OZER, Conseillère communale, Messieurs H. AYDIN, Président du CPAS, M. BEN ACHOUR, Echevin, K. LUKOKI et B. THOMAS, Conseillers communaux en tant que délégués de a Ville à l'Assemblée générale de Finimo, S.C.R.L ;

Vu l'avis émis par la Section « Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du Territoire » en sa séance du 20 juin 2019 ;

Par * voix contre * et * abstentions,

DECIDE

Art. 1.-

- de prendre acte de la convocation de Finimo, S.C.R.L. à l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019;
- de prendre acte de la convocation de la S.C.R.L. Finimo pour l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2019
- d'approuver l'ordre du jour de cette séance ordinaire de l'assemblée générale;
- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice 2018;
- d'approuver le rapport du Commissaire-réviseur sur les comptes de l'exercice 2018;
- d'approuver le rapport spécifique sur les prises de participation;
- d'approuver les bilan et comtes de résultats arrêtés au 31 décembre 2018;

- de donner décharge aux administrateurs et aux Commissaires-réviseurs pour l'exercice 2018;
- d'approuver le rapport de rémunération;
- de prendre acte qu'il sera procédé au renouvellement des administrateurs;
- de mandater les délégués de la Ville à l'Assemblée générale extraordinaire de la SPI, S.C.R.L. en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal.

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à Finimo, S.C.R.L.

Projet soumis au Conseil communal